

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 4371

présenté par

M. Raux, Mme Pochon, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini,
M. Peytavie, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian
et M. Thierry

ARTICLE 2

À l'alinéa 17, substituer aux mots :

« d'actions de développement ayant pour objectif »

les mots et la phrase suivante :

« de plans prioritaires pluriannuels de transition agroécologique et climatique et de souveraineté.
Ces plans ont pour objectifs, dans le cadre de démarches associant les acteurs de la recherche, de
l'innovation, du conseil, de la formation et du développement agricole et rural, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Écologiste – NUPES vise à ajouter la planification en matière de recherche, d'innovation et de transfert en faveur des transitions agroécologique et climatique et de souveraineté par l'introduction de plans prioritaires pluriannuels.

Le présent amendement a été travaillé avec le Syndicat national de l'enseignement technique agricole public - Fédération syndicale unitaire (SNETAP-FSU).